

Chapitre 1

Animaux vivants

Note.

1.- Le présent Chapitre comprend tous les animaux vivants, à l'exclusion :

- a) des poissons et des crustacés, des mollusques et des autres invertébrés aquatiques, des n°s 03.01, 03.06, 03.07 ou 03.08;
- b) des cultures de micro-organismes et des autres produits du n° 30.02;
- c) des animaux du n° 95.08.

N° de position	Code du S.H.	
01.01		Chevaux, ânes, mulets et bardots, vivants.
		- Chevaux :
	0101.21	-- Reproducteurs de race pure
	0101.29	-- Autres
	0101.30	- Anes
	0101.90	- Autres
01.02		Animaux vivants de l'espèce bovine.
		- Bovins domestiques :
	0102.21	-- Reproducteurs de race pure
	0102.29	-- Autres
		- Buffles :
	0102.31	-- Reproducteurs de race pure
	0102.39	-- Autres
	0102.90	- Autres
01.03		Animaux vivants de l'espèce porcine.
	0103.10	- Reproducteurs de race pure
		- Autres :
	0103.91	-- D'un poids inférieur à 50 kg
	0103.92	-- D'un poids égal ou supérieur à 50 kg

N° de position	Code du S.H.	
01.04		Animaux vivants des espèces ovine ou caprine.
	0104.10	- De l'espèce ovine
	0104.20	- De l'espèce caprine
01.05		Coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades, vivants, des espèces domestiques.
		- D'un poids n'excédant pas 185 g :
	0105.11	-- Volailles de l'espèce <i>Gallus domesticus</i>
	0105.12	-- Dindes et dindons
	0105.13	-- Canards
	0105.14	-- Oies
	0105.15	-- Pintades
		- Autres :
	0105.94	-- Volailles de l'espèce <i>Gallus domesticus</i>
	0105.99	-- Autres
01.06		Autres animaux vivants.
		- Mammifères :
	0106.11	-- Primates
	0106.12	-- Baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre Cetacea); lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre Sirenia); otaries et phoques, lions de mer et morses (mammifères du sous-ordre Pinnipedia)
	0106.13	-- Chameaux et autres camélidés (<i>Camelidae</i>)
	0106.14	-- Lapins et lièvres
	0106.19	-- Autres
	0106.20	- Reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer)
		- Oiseaux :
	0106.31	-- Oiseaux de proie
	0106.32	-- Psittaciformes (y compris les perroquets, perruches, aras et cacatoès)
	0106.33	-- Autruches; émeus (<i>Dromaius novaehollandiae</i>)
	0106.39	-- Autres
		- Insectes :
	0106.41	-- Abeilles
	0106.49	-- Autres
	0106.90	- Autres